

Par courriel

DGAIC – Direction des affaires juridiques
Madame
Alexia Meyer
Place du Château 1
1014 Lausanne

Pully, le 11 mars 2024

Consultation fédérale (CE) – Ordonnance sur le recours à des moyens électroniques de transmission du son et de l'image dans les procédures civiles (OMETr)

Madame,

Nous faisons suite à votre courriel du 21 février 2024 relatif à la mise en consultation, par le Département fédéral de justice et police (DFJP), du projet d'ordonnance sur le recours à des moyens électroniques de transmission du son et de l'image dans les procédures civiles (OMETr).

Après analyse des différents documents, l'Union des Communes Vaudoises renonce à se déterminer dans la mesure où le projet d'ordonnance envisagé ne concerne pas directement les communes.

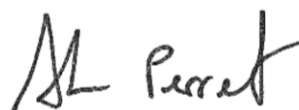
En vous remerciant d'avoir consulté notre Association, nous vous prions de recevoir, Madame, nos meilleures salutations.

Eloi Fellay



Directeur

Amélie Ramoni-Perret



Juriste